



*Ville de Saint-Maurice*

*Val-de-Marne*

# Trophées de l'Association des Villes pour la Propreté Urbaine

*Catégorie : communication*

---

MERCREDI 27 NOVEMBRE 2019

À VERSAILLES

# Audit général sur la propreté en 2018

---

- La Ville a eu recours à un cabinet spécialisé pour analyser de manière indépendante l'état de propreté de la commune ainsi que son organisation.
- L'utilisation de la grille IOP a été initiée lors de cet audit afin de démarrer l'enregistrement des états quantitatifs de « non propreté » et de pouvoir mesurer son évolution.
- La Ville a réalisé un sondage auprès des habitants en janvier 2018 pour déterminer les axes prioritaires de travail souhaités.

## Résultat de l'audit et du sondage :

- Besoin de lutter contre les incivilités
- Renforcer la fréquence de ramassages des encombrants
  - Renforcer les moyens humains
- Nécessité de renforcer la communication auprès de la population pour l'associer aux enjeux de la propreté (décalage entre les moyens déployés et le niveau de satisfaction des habitants)
- Identification de zones géographiques plus impropres que d'autres (arcades et square) et de types de salissures plus fréquentes que d'autres (déjections canines, mégots, dépôts sauvages et containers sur l'espace public)

**Un plan propreté faisant office de plan d'action, assorti d'une originale campagne de communication, est ainsi dressé et mis en œuvre à compter de juin 2019.**

# Déclinaison sur la campagne de communication

---

4 thèmes prioritaires émanent de l'audit et vont se décliner comme axe de communication :

- Le non ramassage des déjections canines,
- La dépose de dépôts sauvages,
- La non-entrée des bacs de collecte en aval de la collecte des déchets,
- Le jet de mégot sur le trottoir.

L'ensemble de la Ville et de ses habitants sont concernés. Plus précisément, chacun des messages s'adresse à des publics particuliers :

- Le jet des mégots renvoie au comportement des fumeurs mais aussi à la gestion des restaurateurs,
- Le non ramassage des déjections canines cible les propriétaires d'animaux, non respectueux,
- La dépose des dépôts sauvages concerne l'ensemble des ménages mais aussi les entreprises ou déposants autres malveillants,
- La non entrée des bacs de collecte cible les propriétaires de maisons, gestionnaires de résidences et/ou société de ménages.

# Les action et les outils créés

---

- Une affiche reprenant chaque thème identifié par l'audit,
- Un guide des bonnes pratiques pour sensibiliser à la démarche et fédérer autour du sujet de la propreté en ville,
- La création d'un arrêté du Maire sur les pouvoirs de police et sur la capacité à verbaliser les incivilités,
- Une affiche pour rendre lisible et délimiter les opérations « grand nettoyage » par quartier,
- Dans la continuité de cet élan, la Ville s'est associée au Territoire *Paris Est Marne&Bois* (compétent en matière de collecte des déchets) pour la réécriture du règlement de collecte avec la redéfinition des mesures répressives en cas de manquement,
- Un travail de positionnement de cendriers à proximité des cafetiers,
- Un suivi régulier par divers dossiers dans le magazine de la Ville et sur le site internet en guise de rappel.

# L'affiche générale



L'affiche est composée de quatre parties, chacune reprenant un message et un comportement particulier pouvant faire l'objet d'une verbalisation.

Ces sujets sont illustrés de manière ludique sous forme de dessin, avec un graphisme original qui met en scène le comportement anormal en face du montant de l'amende encourue.

Les quatre textes retenus ont vocation à devenir des slogans percutants qui vont être repris dans tous les documents de sensibilisation.

# L'affiche pour les opérations « grand nettoyage »



L'affiche a vocation à être positionnée aux abords des limites géographiques de l'opération.

Elle sera réutilisée sur chacune des 5 opérations à réaliser :

- Quartier Hôtel de Ville / Arcades
- Quartier Gendarmerie / Leclerc
- Quartier du Plateau
- Quartier Montgolfier
- Quartier Panoramis

# Le guide des bonnes pratiques



Le guide doit aider les habitants à s'adapter aux modifications notables intervenues depuis septembre 2019 dans la collecte des déchets et dans la valorisation des éco-comportements responsables.

Il apporte des renseignements pratiques et utiles.

Un volet est consacré à la lutte contre les incivilités et notamment aux modalités d'utilisation de l'application mobile pour les signalements.

# La lutte contre les mégots

---

- Une première opération de dotation en cendriers a été effectuée auprès des cafetiers. Le principe de collecte a permis de réduire les dépôts de mégots sur les abords des terrasses.
- Une deuxième opération est à l'étude, en partenariat avec le Territoire PEMB (valorisation énergétique des mégots récupérés dans la filière cimenterie, collecte et traitement aux frais du Territoire, ...).



# Les résultats attendus

---

## **Les effets attendus et les effets obtenus**

Il est recherché avec cette campagne de communication une mémorisation et une intégration du message, en même temps que l'adhésion positive à la démarche de verbalisation. Cette dernière recueille déjà un avis très favorable auprès des habitants qui avaient d'ailleurs exprimé, à travers le sondage, le besoin d'en faire une priorité du plan propreté.

Le dernier enregistrement avec la grille IOP donne un résultat à 2,05 qu'il conviendra de confirmer et de conforter lors des prochaines évaluations (2,34 lors de l'audit).

**La première opération « grand nettoyage » a eu lieu le 20 novembre 2019.**



*Ville de Saint-Maurice*

*Val-de-Marne*

Merci de votre attention

---